

## Pièce jointe 6

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**

Source : PONCELET Recyclage



## Demande d'autorisation environnementale



### Régularisation du site Sedan (08)

CERFA N°15964\*03

Pièce jointe 6

Pièce jointe 6 : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Version 01 | Juin 2025

Dossier réalisé avec le concours de



Accueil Les publications

Accueil > Suivre mes demandes > Demandes cloturées > Demande - 001639/KK P

## Ma demande Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour un projet 001639/KK P

Dossier rejeté pour motif :

**■** Nous vous informons que le dossier ne sera pas suivi d'une décision d'examen au cas par cas car la demande porte sur la régularisation d'activités existantes. L'objectif de l'évaluation environnementale est bien, en amont de toute décision, de « décrire et d'apprécier de manière appropriée, en fonction de chaque cas particulier, les incidences notables directes et indirectes d'un projet » sur l'environnement (article L.122-1 du code de l'environnement) et de prévoir les mesures d'évitement, de réduction, à défaut de compensation (démarche ERC) pour limiter les impacts du projet, avant sa réalisation.

Demande d'examen

Informations nominatives

Annexes



### Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative



#### 1. Intitulé du projet

Intitulé du projet \*

Régularisation d'une installation ICPE à autorisation : Poncelet Recyclage.